

BlueBay Emerging Market High Yield Corporate Bond Fund

CATÉGORIE D'ACTIONS R - EUR

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet OPCVM présente, au regard des attentes de L'Autorité des marchés financiers une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.

Rendement de la Catégorie d'actions (%) net de commissions (EUR)

Pour Les Investisseurs Professionnels Uniquement

	1M	3M	CDA	1A	3A ¹	5A ¹	10A ¹	MAX ¹
BlueBay Emerging Market High Yield Corporate Bond Fund R - EUR	-3,62	-4,69	-5,48	-10,52	-0,59	-0,99	-	0,22
JP Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index, USD unhedged ⁴	-5,45	-6,32	-6,90	-7,09	1,32	1,46	-	2,59
Alpha	1,83	1,63	1,42	-3,43	-1,91	-2,45	-	-2,37

En cas de différence entre la devise de la Catégorie d'actions et la devise de l'Indice de référence, les rendements de l'Indice de référence ont été convertis dans la devise de la Catégorie d'actions correspondante selon une méthodologie de couverture. Cela permet d'ajuster les rendements de l'Indice de référence pour tenir compte des écarts de taux d'intérêt entre les deux pays et de l'incidence du marché des changes au comptant sur les rendements inattendus.

Rendement sur périodes successives d'un an (%) net de commissions (EUR)

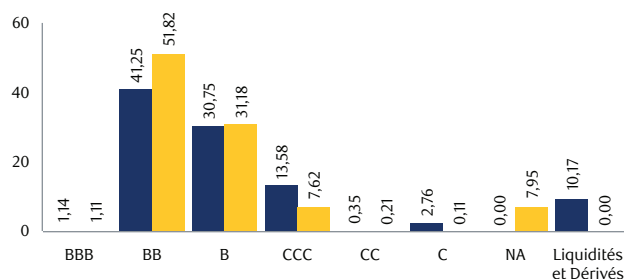
Du Au	28-02-17 28-02-18	28-02-18 28-02-19	28-02-19 28-02-20	28-02-20 28-02-21	28-02-21 28-02-22
BlueBay Emerging Market High Yield Corporate Bond Fund R - EUR	3,61	-6,50	2,91	6,68	-10,52
JP Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index, USD unhedged ⁴	3,71	-0,35	5,91	5,70	-7,09

Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Emerging Market High Yield Corporate Bond Fund R - EUR est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

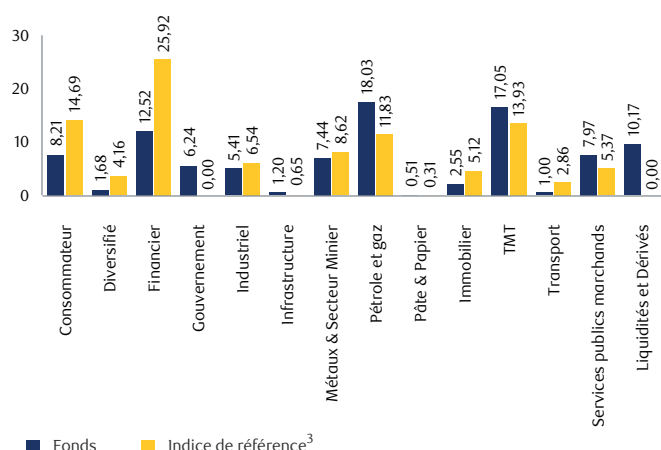
5 principaux titres en portefeuille (%)

YPF SA 8 ^{3/4} % 04/24	3,52
TLWLN 10 1/4 05/26 REGS	2,40
ARGENT 2 01/09/38	2,35
ECOPET 5 7/8 05/28/45	1,70
DLLTD 8 3/4 05/24 REGS	1,61

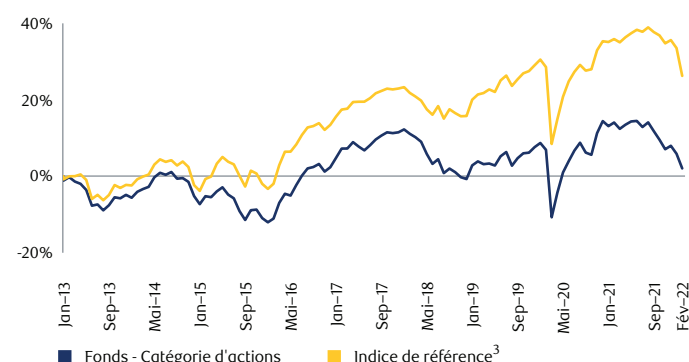
Répartition Qualité du Crédit (% VL)



Répartition par Secteur (% VL)



Rendement Cumulatif Net (EUR)²



Les rendements du passé ne préjugent pas nécessairement des rendements à venir. Les chiffres de rendement nets tiennent compte du réinvestissement des dividendes et des bénéfices ainsi que de la déduction des commissions du gestionnaire d'investissement et des commissions de performance, à l'exception des frais initiaux. En outre, les commissions et charges imputées annulent généralement les bénéfices de négociation réalisés par les fonds. La grille de commissions spécifique au fonds BlueBay Funds - BlueBay Emerging Market High Yield Corporate Bond Fund R - EUR est indiquée dans le document d'informations clés pour l'investisseur ou le prospectus du fonds.

Objectif d'investissement

Le fonds vise à vous assurer un rendement grâce à un mélange de stratégies : génération de revenus et croissance du montant initial investi. Il investit principalement dans des titres de créance négociables qui versent un intérêt fixe.

Politique d'investissement

Le Fonds vise des rendements meilleurs que ceux de son indice de référence, l'indice JP Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield. Il peut investir des montants substantiels dans d'autres indices si les conditions du marché le justifient. Au moins les deux tiers des investissements du Fonds se feront dans des titres de créance négociables à revenu fixe qui paient un revenu relativement élevé et ont une note inférieure à « investment grade » selon une agence de notation de crédit, et qui sont émis par des pays émergents. Le fonds peut utiliser des produits dérivés (tels que des contrats à terme, des options et des contrats d'échange, liés à la hausse et la baisse d'autres actifs) pour atteindre l'objectif d'investissement et réduire les risques ou gérer le fonds plus efficacement.

Le Fonds remplit les conditions définies à l'Article 6 du Règlement sur la divulgation des informations en matière de finance durable, car les risques liés au développement durable sont intégrés au processus de prise de décision d'investissement. Des informations complètes sur le cadre ESG du Fonds sont disponibles en ligne - www.bluebay.com/en/investment-expertise/esg/approach/

Équipe

	Date d'entrée en fonction chez BlueBay	Expérience au sein du secteur de l'investissement
Polina Kurdyavko	Juillet 2005	21 ans
Anthony Kettle	Mars 2006	21 ans
Taille de l'équipe	31 professionnels de l'investissement	
Expérience moyenne au sein du secteur de l'investissement	17 ans	

Considérations en matière de risques

- Les marchés émergents peuvent être plus volatils, raison pour laquelle il peut être plus difficile de vendre ou d'échanger ces titres de créance négociables. Il peut y avoir moins de supervision des autorités et de réglementation juridique, ainsi qu'un code de la fiscalité et des procédures moins bien définis que dans les pays où les marchés boursiers sont davantage développés. Les marchés émergents peuvent être particulièrement sensibles à l'instabilité politique, ce qui peut entraîner un plus grand degré de volatilité et d'incertitude, exposant donc le Fonds au risque de pertes.
- L'investissement dans des titres de créance négociables de marchés émergents vous offre la possibilité d'obtenir des rendements plus élevés grâce à la croissance de votre capital et à la génération de revenus. Néanmoins, il existe un risque plus élevé de défaillance dans le chef de l'organisation qui a émis le titre, ce qui entraînerait la perte partielle ou totale de votre investissement initial.
- Il peut arriver qu'une organisation avec laquelle nous négocions des actifs ou des produits dérivés (en général, un établissement financier tel qu'une banque) s'avère incapable d'honorer ses obligations, ce qui pourrait entraîner des pertes pour le fonds.
- Le marché des titres de créance négociables de marchés émergents peut parfois devenir illiquide, ce qui pourrait rendre difficile la vente de ces titres de créance négociables ou obliger à les vendre à un cours moindre.
- Lorsqu'une souscription implique une opération de change, les variations des taux de change peuvent avoir des effets néfastes sur la valeur des investissements.

Notes

- Duration du spread** - sensibilité du prix d'une obligation aux variations de spread.
1. Les rendements indiqués pour les périodes d'un an et plus sont annualisés.
 2. Depuis le lancement.
 3. Indice de référence: JP Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index, USD unhedged
 4. L'indice de référence fait l'objet d'une couverture dans la devise de la Catégorie d'actions lorsque cela s'avère nécessaire.

Ce document est une communication marketing et il peut être produit et émis par les entités suivantes : dans l'Espace économique européen (EEE), par BlueBay Funds Management Company S.A. (la ManCo), qui est réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). En Allemagne et en Italie, la ManCo opère sous un passeport de succursale conformément à la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (2009/65/CE) et à la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (2011/61/UE). Au Royaume-Uni (UK), par BlueBay Asset Management LLP (BBAM LLP), qui est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, enregistré auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et est membre de la National Futures Association (NFA) autorisée par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis. En Suisse, par BlueBay Asset Management AG dont le représentant et agent payeur est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le lieu d'exécution est au siège social du Représentant. Les tribunaux du siège social du représentant suisse sont compétents pour les demandes relatives à la distribution d'actions en Suisse. Le Prospectus, les Documents d'information clé pour l'investisseur (DICLI), le cas échéant, les Statuts et tout autre document requis, tel que les Rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Au Japon, par BlueBay Asset Management International Limited qui est enregistré auprès du Kanto Local Finance Bureau du Ministère des Finances, Japon. En Australie, BlueBay est exempté de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu de la loi sur les sociétés en ce qui concerne les services financiers, car il est réglementé par la FCA en vertu des lois du Royaume-Uni qui diffèrent des lois australiennes. Au Canada, BBAM LLP n'est pas enregistrée en vertu des lois sur les valeurs mobilières et s'appuie sur l'exemption de courtier international en vertu de la législation provinciale sur les valeurs mobilières applicable, qui permet à BBAM LLP d'exercer certaines activités de courtier spécifiées pour les résidents canadiens qui se qualifient de " client autorisé canadien ", comme ce terme est défini dans la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les entités du groupe BlueBay mentionnées ci-dessus sont collectivement désignées par le terme " BlueBay " dans le présent document. Les enregistrements et les adhésions mentionnés ne doivent pas être interprétés comme une approbation de BlueBay par les autorités de licence ou d'enregistrement respectives. À la connaissance de BlueBay, ce document est vrai et précis à la date du présent document. BlueBay n'offre aucune garantie ou représentation expresse ou implicite concernant les informations contenues dans ce document et rejette expressément toute garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'adéquation à un usage particulier. Ce document est destiné uniquement aux " clients professionnels " et aux " contreparties éligibles " (tels que définis par la directive sur les marchés d'instruments financiers (" MiFID ") ou, aux États-Unis, aux " investisseurs accrédités " (tels que définis dans la loi sur les valeurs mobilières de 1933) ou aux " acheteurs qualifiés " (tels que définis dans la loi sur les sociétés d'investissement de 1940), selon le cas, et ne doit pas être utilisé par toute autre catégorie de clients. Aux États-Unis, ce document peut également être fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (" RBC GAM-US "), un conseiller en placement enregistré auprès de la SEC. RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) est la division de gestion d'actifs de la Banque Royale du Canada (RBC), qui comprend GBC S.A.R.L., RBC GMA-US, RBC Global Asset Management (Asia) Limited et RBC Global Asset Management Inc. qui sont des sociétés distinctes, mais affiliées. Ce document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat ou de vente d'un titre ou d'un produit d'investissement ou d'adoption d'une stratégie d'investissement spécifique dans une quelconque juridiction. Il existe plusieurs risques associés à l'investissement dans ce produit. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et aux documents d'informations clés pour l'investisseur (KIID), le cas échéant, ou à toute autre documentation pertinente du fonds sur le site Internet de BlueBay avant de prendre toute décision d'investissement définitive. Dans l'EEE, le cas échéant, le Prospectus est disponible en anglais et les KIIDs dans plusieurs langues locales et ils peuvent être consultés et obtenus sur le site Internet de BlueBay. Aucun fonds BlueBay ne sera proposé, sauf en vertu et sous réserve de la notice d'offre et des documents de souscription pour ce fonds (les " Documents d'offre "). Ce document est fourni à titre d'information générale uniquement et ne constitue pas une description complète d'un investissement dans un quelconque fonds BlueBay. En cas d'incohérence entre le présent document et les documents d'offre du fonds BlueBay, les dispositions des documents d'offre prévaudront. Vous devez lire attentivement le document d'information clé pour l'investisseur, le cas échéant, ou le prospectus avant d'investir dans un quelconque fonds BlueBay. De plus, un résumé des droits des investisseurs peut être obtenu en anglais sur www.bluebay.com/investorrights. Il est important de noter que la ManCo peut mettre fin aux accords de commercialisation dans le cadre du nouveau processus de dénotification de la Directive sur la distribution transfrontalière. Il est fortement conseillé aux destinataires de procéder à un examen indépendant avec leurs propres conseillers et de tirer leurs propres conclusions concernant les mérites et les risques d'investissement, les aspects juridiques, de crédit, fiscaux et comptables de toutes les transactions. Les performances passées ne sont pas indicatives des résultats futurs. Sauf indication contraire, les données de performance ne sont pas auditées et sont nettes de frais de gestion, de performance et autres. La valeur des investissements dont il est question peut fluctuer considérablement et il se peut que vous ne récupériez pas le montant investi. La performance et les frais réels d'un investisseur peuvent différer des informations sur la performance présentées en raison des apports de capitaux, des rachats ou des retraits. Tous les investissements comportent des risques, y compris la perte du capital, et il n'y a aucune garantie que les objectifs d'investissement du fonds seront atteints. Vous devez lire attentivement le prospectus avant d'investir dans un fonds BlueBay. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, redistribuée ou transmise, directement ou indirectement, à toute autre personne ou publiée, en totalité ou en partie, à quelque fin que ce soit et de quelque manière que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable de BlueBay. Copyright 2022 © BlueBay, est une filiale en propriété exclusive de RBC et GBC S.A.R.L. peut être considérée comme liée et/ou connectée à RBC et à ses autres sociétés affiliées.® Marque déposée de RBC. RBC GAM est une marque de commerce de RBC. BlueBay Funds Management Company S.A., siège social 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, société enregistrée au Luxembourg sous le numéro B88445. BlueBay Asset Management LLP, siège social 77 Grosvenor Street, Londres W1K 3JR, société de personnes enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro OC370085. Le terme " associé " fait référence à un membre de la LLP ou à un employé de BlueBay ayant un statut équivalent. Des détails sur les membres du groupe BlueBay et d'autres conditions importantes auxquelles ce message est soumis peuvent être obtenus sur www.bluebay.com. Tous droits réservés.

Aperçu du fonds

Encours total du fonds	USD 196 m
Date de lancement du fonds	17 Janvier 2012
Date de lancement de R - EUR	22 Janvier 2013
Indice de référence	JP Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index, USD unhedged ⁴
Type de fonds	UCITS
Domicile	Luxembourg
Gestionnaire d'investissement	BlueBay Asset Management LLP

Frais relatifs à la catégorie R - EUR

Frais d'entrée	5%
Frais de gestion annuels	2,00%
Commission de performance	n/a
Investissement initial minimum	EUR 10 000
Investissement ultérieur minimum	n/a
Total des frais sur encours	2,20%
Politique de versement de dividendes	No
Prix de la Catégorie d'actions	102,06

Une commission de vente pouvant représenter 5 % du montant de souscription peut être appliquée par la Société de gestion, qui pourra y renoncer partiellement ou intégralement. La commission de vente éventuelle sera versée à l'intermédiaire auquel la distribution des Actions a été déléguée.

Codes d'identification du fonds

ISIN	LU0720472736
Bloomberg	BEMHYRE LX
WKN	A1J0BS
Valoren	18566192
Lipper	68192577

Nous contacter

Service Marketing et Relations clients
77 Grosvenor Street
London W1K 3JR
tel: +44(0)20 7389 3775
marketing@bluebay.com
www.bluebay.com